2025/23 du 20 mars 2025 - CCPR

AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025_23-BF Reçu le 28/03/2025



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 20 mars 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Allemans sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	demandance of the control of the con
Titulaires présents	41	Allain Tricoire- Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier - Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin -Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier - Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour-Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Pascal Devars – Lisa Boyer-Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Christine Laurent – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud -Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Laurent Casanave Catherine Esculier à Allain Tricoire Philippe Chotard à Christophe Gontier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour

AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025_23-BF Regu le 28/03/2025

2025/23 du 20 mars 2025 - CCPR

DELIBERATION N° 2025 /23 : (Code Nomenclature /712)

DATE: 20 MARS 2025

RAPPORTEUR: Jean-Marcel Beau

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget Annexe de l'Unité de

Traitements des Matières de Vidange (UTMV)

Vu la présentation faite par Monsieur Jean-Marcel BEAU,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte financier unique 2024 du budget annexe « UTMV »,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que Monsieur Jean-Marcel BEAU, a été désigné pour présider la séance,

Considérant que Monsieur Didier BAZINET, Président de la CCPR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marcel BEAU, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget annexe « UTMV », lequel peut se résumer de la manière suivante :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 831,50	0,00	2 831,50
	Recettes réalisées (1)	В	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 000,00	0,00	10 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	5 000,00	0,00	5 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	7 168,50	0,00	7 168,50
olde (investissement) ou résultat de Excédent /déficit ôture (exploitation)		G+H	7 168,50	0,00	7 168,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-5 000,00	0,00	-5 000,00
Résultat cumulé Excédent /déficit		G+H+I	2 168,50	0,00	2 168,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture

024-200040400-20250320-2025_23-BF Reçu le 28/03/2025

2025/23 du 20 mars 2025 - CCPR

LIBELLE	FONCTION	NNEMENT	INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés Opérations de		Est.		7 168,50		7 168,50
TOTAUX			and the same of the same	7 168,50		7 168,50
Résultats de clôture				7 168,50		7 168,50
Restes à réaliser			5 000,00		5 000,00	
TOTAUX CUMULES			5 000,00	7 168,50	5 000,00	7 168,50
RESULTATS				2 168,50		2 168,50

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 49 Votes contre :0 Abstentions : 0

Publié le 31-03-2025

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois Didier Bazinet La secrétaire de séance du 20 mars 2025 Murielle Cassier